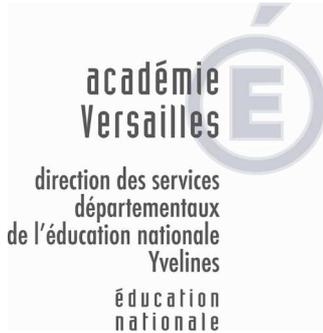


Le Guyancourt, 28 mai 2013



**Division des Personnels
DP3 - Mouvement**

Affaire suivie par
Gina FONTAINE
Viviane LEFEBVRE
Téléphone
01.39.23.60.62
Télécopie
01.39.23.62.99
Mél
ce.ia78.dp3mouv
@ac-versailles.fr

Adresse postale :
BP100
78053 Saint-Quentin-en-Yvelines
cedex

Accueil du Public :
19 Avenue du Centre
78280 Guyancourt

NOTE N° 13 - 270 / Dp3 / Mouv

	Rectorat		Et. Privés
	DSDEN		CFA
I	IEN 1 deg	A	EREA/ERDP
	CT - CM		CIO
	Chefs Div.	A	IUFM
	Chefs Serv.		SIEC
A	Ecoles		IEN - IIO
A	Collèges		IEN - ET
A	Lycées		DRONISEP
	Lyc.Prof.		
Autre :			

Nature du document :

- nouveau
- modifié
- reconduit

Le présent document comporte :

circulaire : 2 pages

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements du 2nd degré

Mesdames et Messieurs les Directeurs de SEGPA

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'ERPD

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissement spécialisé

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs d'école titulaires

**Objet : Mouvement 2013 – nouvel appel à candidature
REF : Note n°13 – 267 / DP3 / Mouv en date du 18 mars 2013**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir la liste des postes particuliers restés vacants à l'issue du mouvement 2013 (annexe 1) pour lesquels il doit être fait un nouvel appel à candidature.

Cet appel est également ouvert aux enseignants restés sans affectation à l'issue du mouvement.

Les enseignants intéressés veilleront à prendre contact avec les Inspecteurs et Inspectrices de l'éducation nationale de circonscription concernés pour avis.

Les candidatures transmises sans avis ne seront pas validées.

A - POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELLES

Peuvent postuler uniquement les enseignants non affectés sur un poste de direction.

- les enseignants inscrits sur liste d'aptitude aux fonctions de directeur qui seront affectés prioritairement. Les nominations seront prononcées à titre définitif.
- les enseignants non inscrits sur liste d'aptitude désireux d'assurer un intérim d'un an. L'affectation sera prononcée à titre provisoire par affectation à l'année (AFA). Les enseignants concernés restent titulaires de leur poste d'enseignant et conservent leurs points de stabilité. Cette nomination pourra être confirmée à titre définitif l'année scolaire suivante si le candidat obtient son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction au titre de l'année scolaire 2014 et après avis favorable de l'Inspecteur ou Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription.



2/2

B / POSTES DE DIRECTION SPÉCIALISÉS

Peuvent postuler les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de direction correspondante.

C/ POSTES A EXIGENCE PARTICULIERE

Postes d'enseignants de soutien en Éducation Prioritaire, et unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants « UPE2A »

Les demandes concernant toutes ces catégories de postes devront être formulées à l'aide du document ci-joint (annexe 2).

Toutes les candidatures devront être transmises par les Inspectrices et les Inspecteurs de l'Éducation Nationale de circonscription concernés

au plus tard le 05 juin 2013 dernier délai

**à la direction des services départementaux de l'éducation nationale
des Yvelines – service DP3 - Mouvement.**

**Les demandes qui seront adressées après cette date ne seront pas examinées
compte tenu du calendrier scolaire.**


Jean-Michel COIGNARD